

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
D'AVESNES SUR HELPE

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 19 février 2021 - Date de la Convocation : 09 février 2021**

---

**L'an deux mille vingt et un, le 19 février 2020** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de BEUGNIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ERNESTI, Maire.

**Présents** : Messieurs ERNESTI, GLOBEZ, MASY, PODEVIN, CORDIEZ, BAUDUIN, CARLIER, MAIRIAUX, arrivée de Mr PRZESZLO 19 heures 30 minutes Mmes PLACE, KRZYZANIAK, ERNESTI, LOCOCCIOLO, LAUWRENCE, CLAUTEAUX

**Absents** :

**Procuration** :

**Secrétaire de séance** : Mme LOCOCCIOLO

Avant commencement de séance Mr Le Maire souhaite rajouter une délibération à l'ordre du jour, suite à un document reçu tardivement.  
Cette nouvelle délibération aura pour objet le recrutement d'une Maîtrise d'ouvrage pour la route de Felleries. L'assemblée accepte cette modification de l'ordre du jour.

- **Délibération encaissement chèque**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que notre assureur nous envoie un chèque d'un montant de 903€14 concernant le remplacement du pare-brise du véhicule

Il demande à l'assemblée l'autorisation pour encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce pour à l'unanimité sur l'encaissement de ce chèque.

- **Délibération pour le versement d'une subvention d'économie d'énergie**

Mr Le Maire fait lecture du courrier de Mme NERRINCK pour une demande de subvention pour les économies d'énergies.

Celle-ci est de 5% plafonnée sur un montant de 10 000€.

Le coût total des travaux réalisés étant de 11 500,00€ la subvention attribuée est de 500€.

Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce pour à l'unanimité sur le versement de cette subvention.

- **Délibération demande de subvention**

1/ Demande du CLIC Avesnois

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du CLIC de l'avesnois nous sollicitant pour le versement d'une subvention d'un montant de 253€20 qui représente 0.40cts par habitant.

Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce 13 pour, 1 contre pour le versement d'une subvention d'un montant de 200€

2/Demande du CFA MFR « Le Clos Fleuri »

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier du « Clos Fleuri » qui nous sollicite à titre exceptionnelle pour le versement d'une subvention d'un montant de 75€ par jeune inscrit pour l'année 2020-2021 au sein de leur établissement.

Une Beugnisiennne est inscrite pour l'année scolaire 2020-2021

Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce 11 pour, 1 contre, 2 abstentions pour le versement d'une subvention d'un montant de 75€.

3/Demande APF France handicap

Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'APF France handicap qui nous sollicite pour le versement d'une aide d'un montant de 200€ pour le fonctionnement qui permet toutes les actions menées au profit de nos citoyens.

Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce 14 contre

4/ Demande AMF-AD

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier de l'AMF-AD association qui est spécialiste de l'aide et l'accompagnement à l'intérieur comme à l'extérieur du domicile des personnes en perte d'autonomie.

Celle-ci nous sollicite pour le versement d'une subvention afin de poursuivre son objectif, celui de venir en aide aux personnes en perte d'autonomie au sein de notre commune.

Aucun montant n'est sollicité.

Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce 14 contre

- **Délibération demande de stationnement à titre gratuit (emplacement taxi)**

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier d'un de nos administrés afin de bénéficier à titre gratuit d'un emplacement de stationnement pour son taxi sur la commune.

Après renseignement auprès des organismes de l'état il nous faut une délibération ainsi que la mise en place d'un arrêté Municipal.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour délivrer une autorisation de stationnement (ADS) de taxi sur la commune pour une durée de 5 ans et renouvelable à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce pour à l'unanimité.

Un arrêté municipal sera mis en place portant réglementation en matière de circulation et de stationnement des taxis.

- **Délibération Noréade, fiscalisation de la contribution communale au titre de L**  
• **a Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI)**

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier de Noréade qui indique que la commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieur Contre l'Incendie ».

Conformément à la délibération du comité syndical du 17 décembre 2020, notre cotisation s'établit comme suit 5€TTC X le nombre d'habitants de la commune au 01 janvier 2020 soit un montant total de 3205€ TTC.

Toutefois nous avons la possibilité de refuser cette fiscalisation et donc de financer notre contribution par le biais de notre budget communal.

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer soit la commune finance la contribution par le budget communal ou soit le recouvrement de la cotisation syndicale se fait par le produit des impôts

Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce pour à l'unanimité sur la contribution par le budget communal.

- **Délibération pour une autorisation de tailler les haies communales**

Mr Le Maire fait lecture de la demande de Monsieur X qui souhaite tailler certaines haies sur la commune en contrepartie celui-ci garde le bois.

Mr Le Maire demande si le conseil accepte cet accord.

Après en avoir délibéré l'assemblée se prononce pour à l'unanimité.

Une convention sera mise en place entre les parties afin que chacun puisse prendre ses responsabilités en cas de soucis.

- **Délibération pour la signature d'une convention avec le Département pour l'abri de bus situé route de Felleries**

Mr Le Maire fait lecture de la convention relative à la pose d'un abribus et à son entretien ultérieur sur la RD80 situé rue de Felleries au PR+0485.

Cette convention précise essentiellement que l'exploitation et l'entretien seront assurés par la commune.

Après en avoir délibéré l'assemblée se prononce pour à l'unanimité.

- **Délibération pour la signature d'une convention avec le Département pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap.**

Mr Le Maire fait lecture de la proposition de convention établit par le Département afin de lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap.

Mr Le Maire propose à l'assemblée que cette convention soit proposée et délibérée lors d'un conseil d'administration du CCAS.

Après en avoir délibéré l'assemblée se prononce pour à l'unanimité

- **Délibération demande de secours.**

Mr Le Maire fait lecture de la demande de Mme X, qui souhaite un secours pour le règlement de l'entretien de sa chaudière.

Mme X rencontre des problèmes financiers, Mr Le Maire à titre exceptionnel propose qu'une aide d'un montant de 143€48 lui soit accordée pour le règlement de son entretien chaudière.

Le règlement s'effectuera directement auprès de la société Meyer

Après en avoir délibéré l'assemblée se prononce pour à l'unanimité

- **Délibération demande de DSIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité et de l'urgence de faire une mise aux normes et sécurisation des équipements publics (école, mairie, église)

La demande de subvention est effectuée au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local 2021)

Le montant de l'estimation est de	HT	8 857,72 € HT
	TVA	1 771,54 €
	TTC	10 629,26 € TTC

Mr Le Maire sollicite les services de l'Etat pour cette subvention à hauteur de 40% du coût des travaux ci-dessus mentionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour à l'unanimité

### **• Délibération pour une demande de subvention pour la réfection du retable de l'Eglise auprès des services du Département**

Mr Le Maire informe l'assemblée sur le projet de restaurer le retable de l'Eglise.

La restauration est estimée à 59 484€ TTC.

Avant d'engager le projet il est possible de faire une demande de subvention (Travaux du patrimoine) auprès du Département.

Mr Le Maire informe l'assemblée que la part communale engagée maximale ne dépassera pas 10 000€.

Il informe également que L'association Saint Martin s'est engagée à verser 5 000€ au projet.

Mr Le Maire demande à l'assemblée l'accord pour déposer un dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, l'assemblée reporte sa décision dans l'attente d'une étude financière à savoir si le projet passera en investissement ou en fonctionnement.

Arrivée de Mr Przeszlo 19h25

### **• Délibération pour la signature d'une convention de maîtrise d'œuvre**

Mr Le Maire évoque les travaux de la route de Felleries, soit l'effacement des réseaux et la rénovation qualitative de la route.

CIBLE VRD Le Cabinet d'Ingénierie Bédu nous a fait parvenir une convention de Maîtrise d'œuvre, qui permet de couvrir la totalité des travaux (Maîtrise d'œuvre, conception de projet, dossiers d'appels d'Offres, suivi de travaux, assistance à Maîtrise d'Ouvrage, Dossiers de subventions)

Le coût s'élève à 10 260€ HT soit 12 312€ TTC. Ce prix est fixé forfaitairement.

Mr Le Maire propose à l'assemblée de signer cette convention afin d'avoir un suivi complet sur ce dossier.

Après en avoir délibéré l'assemblée se prononce 14 Pour et 1 Abstention sur le suivi du chantier par CIBLE VRD et donne l'autorisation à Mr Le Maire de signer tous les documents si afférents

### **Compte rendu des différentes commissions**

Mr Cordiez Jean François Adjoint aux fêtes prend la parole pour les éventuelles manifestations à venir, cependant avec la crise sanitaire que nous subissons, nous ne pouvons malheureusement rien planifier à l'avance.

Mme Place Séverine Adjointe aux écoles et CCAS prend la parole pour les actions de l'école, Mme Ledoux Directrice est satisfaite de l'investissement de la nouvelle municipalité. Le personnel communal s'adapte aux mesures sanitaires et gestes barrières. Lors du conseil d'école il a été annoncé quelques sorties de programmer avec l'accord de l'inspection académique (piscine, Manège) suite à la crise sanitaire. Malheureusement, pas de fêtes de fin d'année.

Mr Globez Adjoint aux travaux prend la parole pour un compte rendu bref des travaux en cours. Les travaux suivent leur cours aucun problème urgent n'est à soulever. Des réunions de chantier ont lieu toutes les semaines.

Mr Le Maire fait un bref compte rendu sur la situation de la Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois suite aux diverses réunions auxquelles il a participé.

La séance est levée à 21h30.